



## ***Termes de Référence***

### ***pour le Recrutement d'un(e) consultant(e) national(e)***

### ***Pour la réalisation d'une analyse et élaboration des directives nationales d'Autotest VIH en Tunisie***

#### **Contexte**

La Tunisie est un pays à faible prévalence d'infection à VIH de l'ordre de 0,015% avec une épidémie peu prévalente au sein de la population générale caractérisée par une transmission hétérosexuelle prédominante de l'ordre de 57% (46% pour les Hommes et 77% pour les Femmes). L'épidémie est plus prévalente dans les régions du littoral où 88% des cas sont notifiés et concentrée au sein des 3 principales populations clés identifiées par le plan stratégique national de lutte contre les IST/VIH/sida 2021-2025 (2026) (Hommes ayant des relations sexuelles avec les hommes (HSH), usagers des drogues injectables (UDI) et professionnelles du sexe (PS)) avec une évolution progressive des séroprévalences au fil des années.

On estime, ainsi, une prévalence de 8.8% pour les UDI, 8,2% pour les HSH et 0.5% pour les PS selon les études bio-comportementales réalisées en 2021.

Les estimations concernant la cascade de dépistage et de traitement nous renseignent de l'insuffisance des efforts de dépistage avec pourcentage des personnes vivant avec le VIH qui connaissent leur statut, indéterminé. Le contexte socioculturel et institutionnel freine le recours au dépistage du VIH, en particulier pour les populations les plus exposées. Ceci est notamment lié aux enjeux de stigmatisation et de discrimination, au contexte légal, l'étendu de l'offre de dépistage et sa qualité, etc. La stratégie nationale de dépistage de l'infection à VIH et son plan opérationnel 2022-2023 (2021) décrivent la nécessité de diversifier l'offre de dépistage afin d'accélérer l'accès des populations clés et vulnérables à une offre différenciée de qualité de dépistage. L'autotest est planifié pour être lancé en Tunisie dans ce cadre.

Les populations clés et vulnérables sont les principales cibles des lignes directrices nationales d'autotest VIH. En 2016, l'OMS a publié les premières recommandations et orientations mondiales relatives à l'autotest du VIH, en tant que supplément au document intitulé : "*Consolidated guidelines on HIV testing services*". L'autotest VIH est recommandé comme une approche complémentaire des services de dépistage existants pour atteindre les objectifs 95-95-95.

L'autotest du VIH est un outil novateur qui favorise l'autonomisation du patient et contribue à la réalisation de la première des cibles de la cascade 95-95-95 décrites dans la stratégie globale de lutte contre le VIH/sida. L'auto-dépistage du VIH contribue à la réalisation de cette cible mondiale car il permet de faciliter l'accès des personnes ayant jusqu'alors évité le dépistage, et il stimule la demande à l'égard du dépistage du VIH et permet à un plus grand nombre de personnes d'en bénéficier, en particulier les personnes qui sont exposés au VIH nécessitant un dépistage fréquent.

L'autotest du VIH représente une nouvelle avancée dans le cadre de l'action menée pour accroître l'autonomie des patients, décentraliser les services et créer une demande à l'égard du dépistage du VIH chez les populations qui ne sont pas couvertes par les services existants.

La Tunisie s'engage à renforcer ses efforts de lutte contre le VIH/sida en élaborant ses lignes directrices nationales de lancement, de mise en œuvre et de suivi d'autotest VIH.

### ***Objectif principal***

Le principal objectif de l'élaboration des directives nationales d'autotest VIH en Tunisie est de diversifier et d'intensifier le dépistage du VIH afin de permettre aux personnes les plus exposées au risque d'être infectée par le VIH de connaître leurs statuts sérologiques en toute discrétion et d'être informée des possibilités d'orientation vers un service de prise en charge en cas de test positif.

### ***Livrables***

Un document validé des directives nationales de l'autotest du VIH en Tunisie, ciblant les trois populations clés identifiées par le plan stratégique national de lutte contre les IST et le VIH (HSH, UDI et TS femmes), en tenant compte des meilleures pratiques internationales et des spécificités du contexte national.

En plus du document final des directives nationales, le/la consultant devra livrer :

□ *Au début de la consultation :*

- Une note méthodologique à valider par le comité de suivi technique de la consultation,
- La table des matières qui sera discutée avec le PNLS et le comité de suivi technique.

□ *A la fin de la consultation :*

- Une revue documentaire approfondie sur les autotests VIH, y compris les lignes directrices internationales, les expériences d'autres pays et les études scientifiques pertinentes,
- Le rapport final de la consultation.

Le consultant remettra les versions électroniques de tous documents produits dans le cadre de la consultation à la Direction des soins de Santé de Base (PNLS).

### ***Taches indicatives du/de la consultant***

- Mener des entretiens et des consultations avec les parties prenantes nationales, y compris les représentants du ministère de la Santé, des organisations de la société civile, des professionnels de la santé et les représentants des communautés des populations clés et PVVIH.
- Analyser les données recueillies pour identifier les besoins, les obstacles potentiels et les opportunités liés à la mise en œuvre de l'autotest VIH en Tunisie.
- Développer les différentes versions détaillées pour les directives nationales d'autotest VIH, en incluant des recommandations spécifiques sur les stratégies de prévention, de dépistage et de prise en charge, les présenter au PNLIS et au comité de suivi technique et recueillir et prendre en considération les différents commentaires.
- Coanimer les réunions avec le PNLIS et ses partenaires techniques dans le cadre de la consultation.
- Coanimer l'atelier de validation du document regroupant toutes les parties prenantes (publiques, associatives et communautaire).
- Finaliser le document des directives nationales de l'autotest, en prenant en compte les commentaires et les recommandations issues de l'atelier de validation.

### ***Durée de la consultation***

Le consultant national sera recruté pour une durée de 25 jours ouvrés dans un intervalle de 35 jours calendaires à partir de la date de signature du contrat. Les honoraires du Consultant national seront pris en charge par le PNLIS dans le cadre de la subvention NFM 3 du Fonds Mondial de lutte contre le SIDA, la Tuberculose et le Paludisme.

### ***Document et outils de travail***

Le PNLIS mettra à la disposition du consultant les documents nécessaires aux travaux. Le PNLIS prendra en charge l'organisation de l'atelier de validation en collaboration avec les partenaires techniques et financiers de la lutte contre le VIH/ sida.

### ***Profil du consultant***

Le consultant doit posséder les qualifications et l'expérience suivantes :

- Expertise en matière de VIH/sida et des politiques de santé publique.
- Expérience dans l'élaboration de stratégies nationales ou de plans d'action dans le domaine de la santé.
- Connaissance des autotests VIH, y compris les aspects techniques, réglementaires et sociaux.
- Bonne connaissance du contexte tunisien et des acteurs impliqués dans la lutte contre le VIH/sida est un atout.
- Excellentes compétences en recherche et en analyse.
- Bonnes compétences en communication et en facilitation de réunions.
- Une capacité démontrée à travailler en étroite collaboration avec les parties prenantes nationales et internationales.

### ***Modalités de paiement***

- 30% à la réception de la note méthodologique ;
- 40% à la réception de la stratégie actualisée d'élimination de la transmission mère-enfant du VIH en Tunisie et le plan d'action opérationnel détaillé ;
- 30% à la réception du rapport définitif à la suite de l'atelier de validation.

### ***Modalités des candidatures***

Les candidats intéressés sont invités à soumettre :

- La note méthodologique et le calendrier de mise en œuvre ;
- Leurs CVs reprenant les expériences les plus pertinentes.

### ***Modalités d'envoi des candidatures***

Les personnes intéressées doivent envoyer leur dossier de candidature par mail à l'adresse suivante :

**[dssb.dssb@rns.tn](mailto:dssb.dssb@rns.tn)**

**Avec la mention :**

***Candidature pour le recrutement de consultant(e) (Ref. Act 141 NFM3)  
Pour la réalisation d'une analyse et élaboration des directives nationales  
d'Autotest VIH en Tunisie***

et ce avant le **07 Septembre 2023 à 17h00**